

FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	SECTEURS DE PROTECTION DES EAUX
Classe	GOL_SECTEURS_PROTECT_EAUX (ID: 1592)
Thème(s) ISO	Développement territorial, cadastre foncier, Géologie, sols, dangers naturels, Hydrographie, Protection de l'environnement et de la nature
Type de données	Polygone

Description	<p>Cette couche définit les secteurs dont le contexte géographique, géologique et hydrogéologique impliquent des mesures de précaution et des aménagements limitant les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines destinées à l'eau de boisson.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur Ao est défini pour les eaux superficielles. Il est cantonné sur les rives du lac Léman ainsi que sur certaines zones considérées comme biotopes d'importance nationale. - Le secteur Au de protection des eaux comprend toutes les surfaces correspondant aux aquifères formés de roches meubles, qui sont le siège de nappes d'eaux souterraines exploitables dignes de protection, ainsi que celles des zones attenantes nécessaires à leur protection. - Le secteur B de protection des eaux est une particularité genevoise mise en place avec l'accord de l'OFEV pour indiquer des zones particulièrement menacées, mais se situant sous une épaisseur de couche morainique protectrice suffisante. Ce secteur permet de protéger les aquifères d'objets qui pourraient, en fonction de leur emprise en profondeur, créer un risque sur la ressource (parking souterrain à plusieurs niveaux, sondes géothermiques) sans pénaliser des objets prévus se limitant à un développement en surface ou à faible profondeur sans atteinte possibles pour la nappe (citernes, sous-sol d'immeuble, etc.). Ces secteurs se retrouvent au-dessus de l'extension des nappes d'eau souterraines principales du domaine public. <p>Une illustration relative au secteur B est disponible dans la partie "Informations complémentaires" de cette fiche.</p>
Aperçu	

Responsable	Service de géologie, sols et déchets
Contact	Gabriel De Los Cobos
Téléphone	+4122 546 70 75
Email	gabriel.deloscobos@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/dossier/gestion-durable-ressources-du-sous-sol

Format disponible	DXF, GDB, SHP
Mode de distribution	Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)
Restrictions d'utilisation	-

Date de mise à jour	01.11.2023
Fréquence de mise à jour	Irrégulière

Méthode d'acquisition	Digitalisation
Précision	Correspondant à une carte au 1:25000
Echelle d'affichage	25000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
SHAPE	Geometry	4	Champ binaire automatique contenant la géométrie des objets	
SHAPE.AREA	Double	0	Champ automatique donnant la surface de chaque polygone en m2	
SHAPE.LEN	Double	0	Champ automatique donnant la longueur de chaque objet en m	
SECTEURS_DE_PROTECTION	String	50	Genre de secteur de protection: - Secteur AO de protection des eaux superficielles - Secteur Au de protection des eaux souterraines du domaine public - Secteur B de protection des eaux souterraines du domaine public	
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
LIEN_WWW	String	50	Lien internet	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://vector.sitg.ge.ch/arcgis/rest/services/Hosted/GOL_SECTEURS_PROTECT_EAUX/FeatureServer
WFS	https://app2.ge.ch/tergeoservices/services/Hosted/GOL_SECTEURS_PROTECT_EAUX/MapServer/WFSServer

Référence spatiale	CH1903+_LV95		
Etendue		1135335	
	2485410		2508349
		1109645	

Aspects légaux	<p>Recueil systématique du droit fédéral (lien générique) https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-officiel.html</p> <p>Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) RS 814.20 Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) RS 814.201</p> <p>Recueil systématique genevois (RSG) http://www.ge.ch/legislation/</p> <p>Loi sur les eaux (LEaux-GE) L 2 05 Règlement d'exécution de la loi sur les eaux L 2 05.01</p>
Informations complémentaires	<p>Illustration relative au secteur B http://ge.ch/sitg/geodata/SITG/CATALOGUE/INFORMATIONS_COMPLEMENTAIRES/GOL_SECTEURS_PROTECT_EAUX_SECTEUR_B.pdf La carte actuelle a été approuvée par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003 et a été modifiée par arrêté du Conseil d'Etat le 28 novembre 2005. Elle a été réactualisée en fonction de l'état actuel des connaissances et à la lumière des dispositions décrites dans la nouvelle ordonnance fédérale OEaux du 28 octobre 1998 et des instructions pratiques de l'OFEFP. https://www.ge.ch/dossier/gestion-durable-ressources-du-sous-sol</p>

Date de mise à jour de la métadonnée : 01.11.2023